



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 64781

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les graves atteintes à l'environnement en zone urbaine et périurbaine à l'entrée des grandes agglomérations dues à la multiplicité des panneaux d'affichage et enseignes commerciales qui polluent le paysage, et dont le surnombre fait perdre d'ailleurs une partie de leur efficacité. Plus la densité est forte, moins ils sont lus et donc moins ils sont utiles. Il lui demande si les mesures prévues dans le code de l'environnement sont vraiment respectées ou s'il convient de les rendre plus rigoureuses pour assurer une meilleure protection du cadre de vie.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la surdensité publicitaire. La loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979, intégrée au code de l'environnement, fixe les règles applicables en la matière afin d'assurer la protection du cadre de vie tout en réaffirmant le principe de liberté d'information. La réglementation nationale donne aux maires les possibilités d'adopter des réglementations locales qui peuvent, en particulier, créer des règles de densité pour limiter la pression publicitaire. D'un point de vue plus général, la réglementation de la publicité fait l'objet d'une évaluation qui devrait se concrétiser par la publication d'un bilan fin 2005. Cette évaluation de la réglementation a déjà mobilisé les commissions ou instances administratives compétentes en matière de police. Elle sera poursuivie en 2005 dans le cadre d'une concertation approfondie avec les différents acteurs concernés (élus, associations et professionnels). Les propositions d'amélioration actuellement envisagées vont prioritairement dans le sens d'une meilleure protection du cadre de vie et d'une simplification des textes, qui conduiront sans doute à une décentralisation accrue du dispositif en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64781

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4734

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8160